



HAL
open science

L'inscription du vatt Mahā Lābh K. 1046

Olivier de Bernon

► **To cite this version:**

Olivier de Bernon. L'inscription du vatt Mahā Lābh K. 1046. Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 2017, 103 (1), pp.433 - 452. 10.3406/befeo.2017.6259 . halshs-02537863

HAL Id: halshs-02537863

<https://shs.hal.science/halshs-02537863>

Submitted on 9 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'inscription du vatt Mahā Lābh K. 1046

Olivier de Bernon

Citer ce document / Cite this document :

de Bernon Olivier. L'inscription du vatt Mahā Lābh K. 1046. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 103, 2017. pp. 433-452;

doi : <https://doi.org/10.3406/befeo.2017.6259>

https://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_2017_num_103_1_6259

Fichier pdf généré le 08/11/2019

L'inscription du *vatt Mahā Lābh* K. 1046

Olivier DE BERNON*

Mots-clés : Cambodge ; province de Tpūn Ghmuṃ ; inscription ; règne de Sisowath ; rituel de pose des *sīmā*.

Keywords : Cambodia; province of Tpūn Ghmuṃ; inscription; reign of Sisowath; ritual of laying *sīmā*.

L'inscription K. 1046, détruite entre 1975 et 1979¹, nous est connue grâce aux photographies qu'en avait fort heureusement faites en 1962 Claude Guionneau (1925-2017)² pour son ami Claude Jacques (1929-2018), alors membre de l'EFEU, grand spécialiste de l'épigraphie sanskrite du pays khmer. C'est à la mémoire de ces deux amis et connaisseurs exceptionnels du Cambodge que cet article est dédié.

Origine de l'inscription

L'inscription K. 1046 se trouvait autrefois au pied de l'autel du Buddha à l'intérieur du *vihāra* du *vatt Mahā Lābh*³ (/moha: liəp/), situé sur la berge orientale du Danle-tūc (« le petit fleuve »), faux défluent du Mékong qui s'écarte du cours majeur du fleuve vers l'est à la hauteur de Kompong Cham et le rejoint en aval des Quatre-Bras, dans le nord de la province de Prey Veng.

Les textes qui la composaient étaient gravés sur chacune des faces d'une stèle plate d'environ un mètre de haut dont le sommet mouluré en forme d'accolade était orné de motifs floraux. Ils étaient inscrits en grands caractères *mūl* modernes de plus d'un centimètre de haut, retracés à la peinture blanche sur un méplat recouvert de laque noire auquel un épais rebord doré servait de cadre. Le bas de la stèle, formant tenon, s'encastrait dans un socle rectangulaire orné de pétales de lotus stylisés qui seul subsiste en place.

L'inscription indique (face 2, lignes 6, 22, 24) que le *vatt Mahā Lābh* se trouvait dans la « province » (*khett*) de Tpūn Ghmuṃ (« la tête de l'abeille »).

* École française d'Extrême-Orient, olivier.de-bernon@efeo.net.

1. D'après de nombreux témoignages recueillis sur place, le 10 septembre 1999.

2. Claude Guionneau fut, à la fin des années 1950 et jusqu'en 1964, pilote de l'avion des plantations de Snuol. Photographe reconnu, on lui doit un grand nombre de photos publiées ensuite, sans toujours mentionner son nom, par Bernard Philippe Groslier, ainsi que plusieurs clichés utilisés par le ministère de l'Information du Gouvernement royal, notamment ceux, très précieux, des splendides peintures murales du *vihāra* de la Pagode d'argent avant leur destruction inconsidérée lors de la rénovation du bâtiment en 1966 (ministère de l'Information 1962 : 260).

3. Le parti est pris ici, ainsi que dans la traduction et les remarques qui la suivent, de transcrire tous les mots avec une majuscule dès lors qu'il s'agit d'un nom propre de lieu ou de personne.

Cette « province », ravalée temporairement au statut de « district » (*sruk*), s'est trouvée incluse à compter de 1892 dans la « Résidence », devenue par la suite « province », de Kompong Cham. Elle a été recréée en 2013 par la scission d'une partie de la province de Kompong Cham mais avec un contour différent de celui qui était le sien au XIX^e siècle. La limite occidentale de la nouvelle province de Tpūn Ghmuṃ ne passe plus comme autrefois le long du Danle-tūc mais un peu à l'est, le long des berges des deux vastes marais que sont le *pin* Krabī et le *pin* Treñ. Ainsi le *vatt* Mahā Lābh se retrouve-t-il désormais dans le district de Koḥ Sūdin de la province de Kompong Cham.

Dans le Cambodge à la période moyenne, la province de Tpūn Ghmuṃ, lorsque son tracé incluait le *vatt* Mahā Lābh, avait une importance symbolique considérable quoique assez obscure. Elle faisait partie, en effet – avec les *khett* Kambañ Svāy ou Sandak (dans l'actuelle province de Kompong Thom), Drāmñ (dans l'actuelle province de Takéo), Pā Bhnam (dans l'actuelle province de Prey Veng) et Bodhisāt' – des cinq « territoires » (*tī*) placés rituellement sous l'autorité de l'un des cinq « rois feudataires » (*stec trāñ'*) qu'étaient l'Uk-ñā Dhammātejo, l'Uk-ñā Tejo, l'Uk-ñā Bisṇulok, l'Uk-ñā Ar-jūn et l'Uk-ñā Suorgālok (Leclère 1894 : 183 ; Aymonier 1900 : 70 ; Mak Phœun 1995 : 139, n. 161).

Progressivement, à compter du milieu du XVIII^e siècle, la province de Tpūn Ghmuṃ s'est trouvée majoritairement peuplée de Chams, au point qu'ils tentèrent d'y créer un état indépendant (De Féo 2005 : 102). En 1858, après avoir conduit lui-même une expédition militaire, le roi Ang Duong déporta ces populations dans le reste du pays avant d'entreprendre de restaurer le lien spécifique de ce *tī* avec sa couronne. Quarante ans après la fin des violences qui avaient marqué cette province, la construction ou la reconstruction du *vatt* Mahā Lābh sous le patronage royal procédait encore de l'entreprise de réappropriation de ce territoire par les Khmers.

Réputation du *vatt* Mahā Lābh

Le nom du *vatt* Mahā Lābh pourrait signifier littéralement « monastère de la grande fortune ». Une tradition locale pose cependant qu'il dérive du surnom de son fondateur, un « moine lettré » (*mahā*), venu lui-même du village de Brèk Lābh (« l'arroyo de la bonne fortune ») qui s'enfonçait, en face de Phnom Penh, dans la berge du Tonlé Sap. Il s'agit donc du « monastère du vénérable [venu] de Brèk Lābh. »

George Groslier a célébré l'exceptionnelle beauté du *vatt* Mahā Lābh (Groslier 1931 : 28). Bien que passablement déjetés dans les années 1990, les bâtiments de ce monastère offraient encore l'un des plus beaux exemples de l'architecture religieuse khmère de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Ils formaient un vaste ensemble de locaux d'habitation et d'enseignement en maçonnerie – malheureusement remplacés récemment par des constructions de moindre allure –, au centre desquels se dressaient plusieurs bâtiments de bois qui, par chance, subsistent encore. Le plus remarquable de ces édifices de bois est le « sanctuaire » (*vihāra*) dont les structures portantes, les piliers et les pièces maîtresses de la charpente, sont

entièrement couvertes de « laque noire » (*mrāk'*) ornée de dessins au pochoir à la feuille d'or (Le Bonheur 1989 : 255, fig. 70⁴; Nafilyan 1997 : 13).

On peut voir également, à proximité du *vihāra*, une exceptionnelle « cellule de passage » (*braḥ banlā*) offerte par le roi Norodom (1835-[r.1860]-1904) au Suprême Patriarche Nil Dīeñ (/nel tiəng/) (1823-[s.p.1857]-1913) au tournant du xx^e siècle. Le *vatt Mahā Lābh* était, en effet, l'un des monastères de villégiature de ce religieux prestigieux, personnage considérable dans l'histoire moderne du bouddhisme khmer, chef de la fraternité *mahānikāy* sous les règnes d'Ang Duong, de Norodom et de Sisowath.

La lecture de ces deux textes ne présente pas de difficulté particulière malgré l'abondance, parfois fastidieuse, de formules emphatiques stéréotypées utilisées dans l'énoncé des titres des principaux personnages et pour la désignation de certains actes monastiques.

Le texte

[Face I (fig. 1)]

1. sabbhamasatu varamaṅgalā jaiyyāratirek braḥ buddh-sakrāc braḥ sāsnār pān 2437 braḥ vasār
2. mahā sakkharāc pān 1816 braḥ vassār . cal-sakkharāc pān 1256 braḥ vassār . lok° grūv
3. braḥ cov aṭṭhikā vatth mahā lāb braḥ nām Ind Jot jā braḥ Upajjhā . kāl git sān braḥ vīhā neḥ
4. kālnoḥ braḥ gun braḥ ariyyasatthā niñ braḥ gun braḥ ariyyaghosār jā grūv ātmā dāṃṇ° bīy° braḥ aṅg guñ vatth
5. kantāl koḥ suddin höy° drañ bīcāraṇā sāpāy° knaṅ braḥ rāj-j-hāradaiy° drañ mān braḥ buddh-ṭīkā paṅgāp
6. prör thā Aoy° ātmār-bhābv dhvör bra vīhā neḥ ddov tpit chānd kānd tè cās ṇāḥ höy° dān chand nov niñ juoy
7. daṃnuk aṃruñ rīep-caṃ Aoy° dhvör ātmā ka daduol tām braḥ buddh-ṭīkār höy° pān mak git niñ lok bhikkhu jā
8. sös ka bram daduol tām grubv aṅg git dov rak jhö grön lör khluon en pān grubv nāṃm mak ṭal
9. noḥ as pāsak ñāt ñom anak muk anak kā Aok-ñā bañā braḥ sruk jit sruk chñāy° sāpāy° sā-
10. dhdhār Ḷ thā ātmār git sān braḥ vīhā noḥ kā nāṃm gnār git pān pracaiy° yak mak pragen Aoy° diñ
11. sasar neḥ pān grupv sampp dāṃṇ° as° tamlaiy° jā prāk 20 ñen dhvör braḥ vīhār neḥ sut

4. Photo de l'intérieur du *vatt Mahā Lābh* par George Groslier en 1929.

12. tè lok bhikkhu jā sös dhvör dāṃṇ° as gmān jhnuol der kāl tēl git lōk noḥ braḥ gun
13. braḥ nām braḥ arīyyasatthā jā mcāḥ lok draṇ braḥ ābāt jā duṃṃṇun as braḥ jun dauv nauv tè
14. braḥ gun braḥ nām braḥ ariyyagosā braḥ aṅg noḥ braḥ cov atthikār ātmār pān dov
15. nīmant lok mak jā maṅgal ddhamḥ prajumḥm kār e lok āccāray noḥ pān añjōñ lok grūv
16. dāṃṇ° bīy° braḥ nām jhmoḥ lok āccārīy an 1 āccārīy kēr 1 niñ āccārīy añ jā anak amḥ-
17. ruñ rīep blīy°kār prakās añjōñ devaṭār mak jā pathamḥ kā ṛk pān bilā lōk braḥ vīhā
18. neḥ nov kāl paccapan thāiy° ccānd 1 roj khè phalgun chnām mamī chasaks srec papuor jā maṅgal ṭam-
19. kal duk knuñ braḥ sāsṇār tā rīeñ dov lōk braḥ vīhā neḥ knuñ chnām mamī dhvör rīeñ tā mak
20. ṭal chnām thoḥ yak jāñ mak gūv phtèr pit mās° sasar ruoc srec knuñ chnām roñ chasaks
21. braḥ sāsṇār pān 2447 braḥ vassār rī phallā"-annisaṅg tēl sān braḥ vīhā neḥ
22. ātmār sūm thvāy° braḥ rājjakusal Aoy° pān ṭal dḍov braḥ gun jā mcāḥ dāṃṇ° bīy° braḥ aṅg nau gun
23. pītā mātā niñ gun mahā khsātrār jītūn jīt'ā ñāt-ṭikā dāṃṇ° 7 santān srec papūr ṭam⁵
24. tamḥkal duk knuñ sāsṇār braḥ gun braḥ nām braḥ samannagotaṃ jā mcāḥ Aoy° ruñ-rōñ tamḥkal Aoy°
25. ṭal braḥ si-ār pān trāḥ srec papūr . / . braḥ cov attikā ātmābhābv tāñ° akkhafā
26. jā samṇum duk Aoy° ñom dāṃṇ° as gnār ṭēl mān cit sādhdhā paṅkōt knuñ asaṅkhārik rāḷk tal
27. braḥ gan dāñ° as hōy° pān yak pracaīy mak pragen ātmār das ppī tic crōn siñ pān grubv gnār
28. cūl sān braḥ vīhā neḥ Iḷūvneḥ ātmār sān rūc hōy° ṭucneḥ ka sūm Aoy° pān kusal dāṃṇ° ampāl neḥ
29. juoy jūn Aoy° pān samḥrec māg phal ṭal Upā sak } ṭal braḥ si-ā
pān trās° kālnār sūm Aoy° pān sikā }
30. samḥrec mag phal ṭal braḥ nībān jā sṭhān paruṃḥm-suk prasōr srec papūr hañ. /.

5. La syllabe *ṭam-* inscrite à la fin de cette ligne est superflue car le mot complet [*tamḥkal* < *tamkal'*] est repris au début de la ligne suivante.

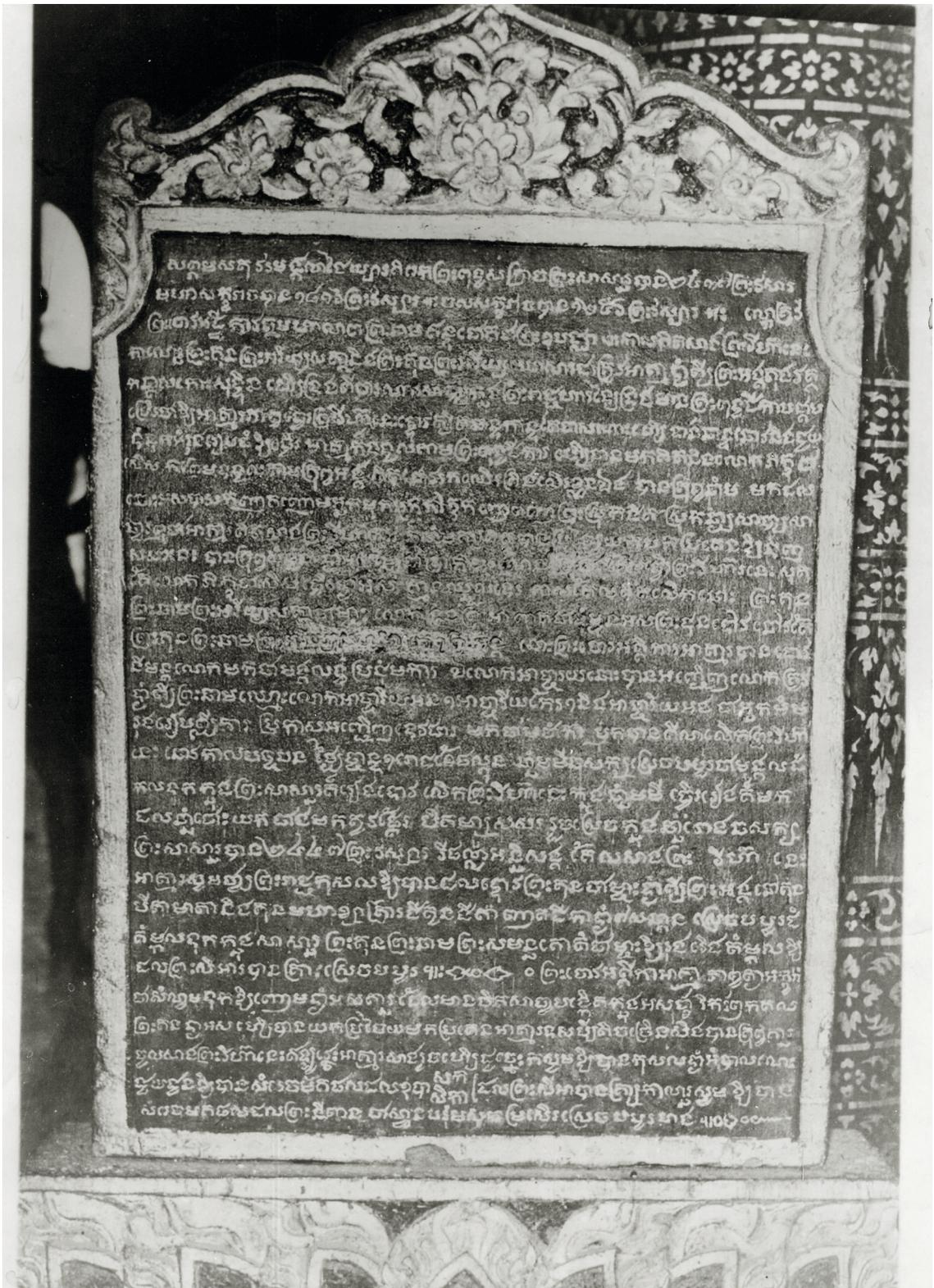


Fig. 1 — Inscription du vatt Mahā Lābh K. 1046, face I. (Cliché : Claude Guioneau, 1962.)

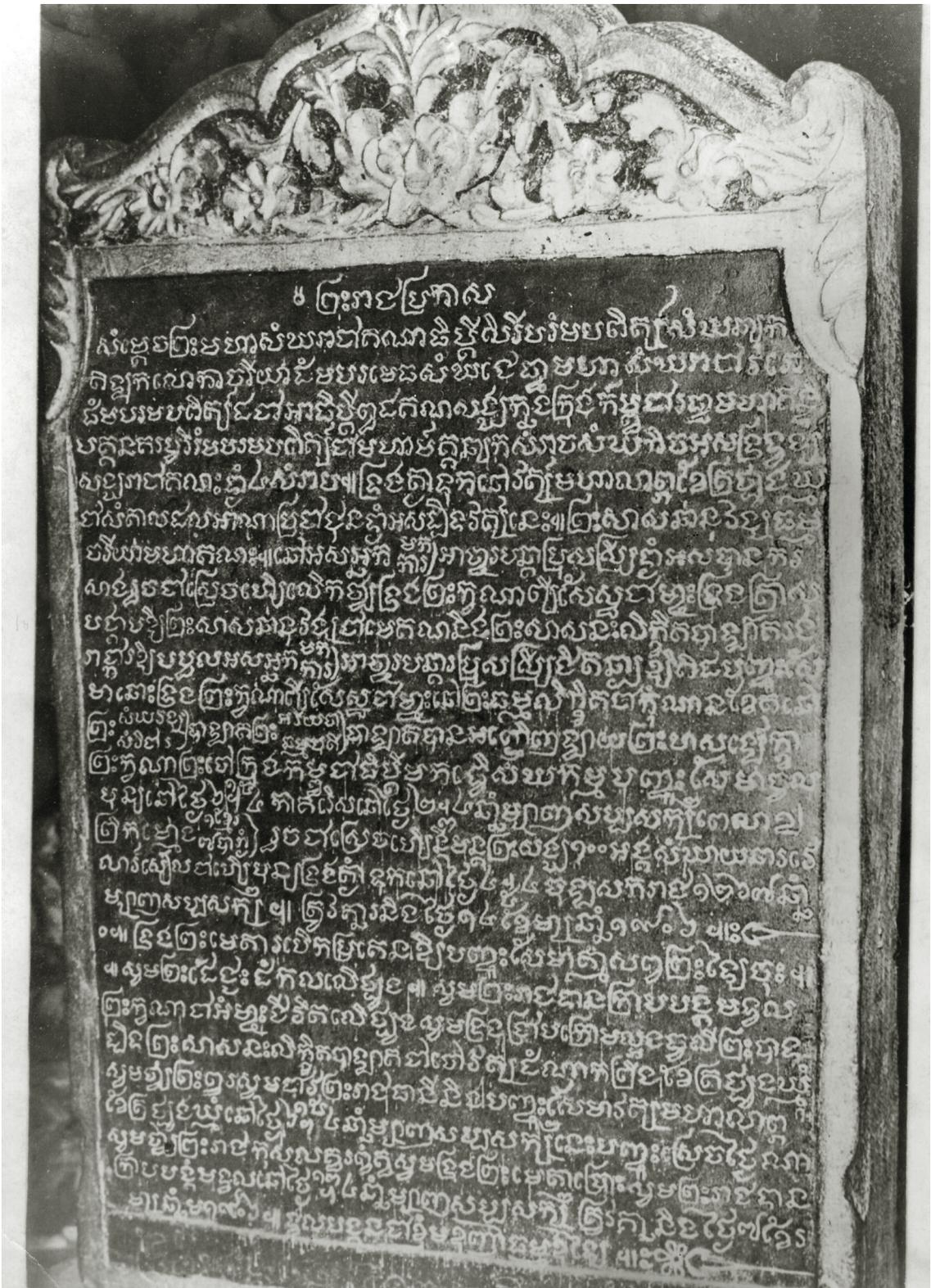


Fig. 2 — Inscription du *vatt* Mahā Lābh K. 1046, face II. (Cliché: Claude Guioneau, 1962.)

[Face II (fig. 2)]

1. braḥ rāj-prakās
2. saṃmtec braḥ mahā saṃgharājā gaṇādhiptī sirī paramm pabity saṃgha nāya°k
3. tiḷukalokācarīyā taṃm paramedh saṃgh jedhthā mahā saṃgharājā varo-
4. taṃm param pabity ta jā ādhiptī aiṭa gaṇasaṅgh knuñ kruñ kambūjāradhdhā mahā inda-
5. patt nagar pūrīramm param pabity jā mahā magg nāy°ak saṃrāc saṃghakic as dradūns
6. saṅgh rājāgaṇaḥ dāṃñ 4 saṃrāp . drañ tāñ° duk nau vats mahā lābbh khètr thpūñ ghmaṃ
7. jā saṃgāl taḷ āṇāprajājun dāṃñ° as tpid vats neḥ . braḥ sāsanānuvañs dhamma-
8. carīyā mahā gaṇaḥ . nau as anak $\left. \begin{matrix} \text{mak} \\ \text{kār} \end{matrix} \right\}$ āccār pantā prus srīy° dāṃñ° as pān kar-
9. sāñ ruoc jā srec hōy° lōk thvāy° drañ braḥ kūṇā bīy°sēsṭh jā mcāḥ drañ trās
10. paṅgāp Aoy° braḥ sāsanā'nuvañs jā megaṇ niñ braḥ sāsaṇaḥ likkhit pālāt rañ
11. rājkar Aoy° papuol as anak $\left. \begin{matrix} \text{mak} \\ \text{kār} \end{matrix} \right\}$ āccār pantār prus srīy° jit chñāy° Aoy° giṭ pañcuḥ sè-
12. mā noḥ drañ braḥ kūṇā bīy°sēsṭh jā mcāḥ nau braḥ dhammalikkhit jā kuṃṇān khèt nau
13. braḥ $\left. \begin{matrix} \text{saṃghavañs} \\ \text{saṃvijār} \end{matrix} \right\}$ pālāt braḥ $\left. \begin{matrix} \text{ariyacā} \\ \text{dhammaputī} \end{matrix} \right\}$ pālāt pān añcōñ lāy braḥ hasalekkhā
14. braḥ kūṇā braḥ cau kruñ kambūjādhiptī mak dhvō saṃghakamm pañcuḥ sēmā cūl
15. puny nau thñai $\frac{15}{6 \cdot 4}$ kāt rōs nau thñai $\frac{2}{4} \cdot 3$ chñāṃ msāñ sappasaks belā E
16. brik mmon $\left. \begin{matrix} 1 \text{ khmèr} \\ 7 \text{ pārāṃñ°} \end{matrix} \right\}$ ruoc jā srec hōy° nīmant braḥ saṅgh 100 aṅg saṃghāyanār ve-
17. lā rāsṭiel jā hōy° puny drañ tāṃñ° duk nau thñai $\frac{4}{5} \cdot 4$ cuḷasakarāj 1267 chñāṃ
18. msāñ sappasaks . trūv gnār niñ thñai 14 khè mās° chñāṃ 1906 . /
19. drañ braḥ metār pōk pragen Aoy° pañcuḥ sēmā tām° sabv braḥ daiy° cuḥ .
20. sūm braḥ tējjaḥ taṃkal lō thpūñ . sūm braḥ rājadān krāp paṅgaṃm dūl
21. braḥ kūṇā jā aṃmcāḥ jīvit lō thpūñ sūm drañ jrāp krom l-añ dhūlī braḥ pād
22. tpid braḥ sāsaṇaḥ likkhit pālāt jā cau vats taṃṇāk brīñ khètr thpūñ ghmum

23. sūm thvāy° braḥ bvar sūm jāv braḥ rājadhānī niṅ pañcuḥ sēmā vats° mahā lābbh
24. khètr thpūn ghmaṅ nau thñai ¹⁵_{6 · 4} chnām msāñ sappasaks neḥ pañcuḥ srec thñai ṅā
25. sūm thvāy° braḥ rajakusal guor bvaṅ guo sūm draṅ braḥ metā proḥ sūm braḥ rājadān
26. krāp paṅgaṃṃ dūl nau thñai ¹³_{· 4} chnām msāñ sappasaks trūv gnā niṅ thñai 7 khèr
27. mās° chnāmṃ 1906 . dūl paṅgan jā khñamṃ Uñā dhamma Uvdaiy° .

Traduction

[Face I]

Puissiez-vous recevoir le succès, la chance la plus grande et la victoire la plus extrême⁶ !

L'ère bouddhique ayant duré 2437 années, (2) la grande ère ayant duré 1816 années, la petite ère ayant duré 1256 années, le (3) chef du monastère de Mahā Lābh, du nom de Inda-Joti, ayant rang de précepteur [pour les ordinations], a eu l'idée de construire ce sanctuaire⁷.

(4) À cette époque, le Braḥ Guṅ Braḥ Ariyasaddhā et le Braḥ Guṅ Ariyaghosa qui, tous deux, avaient été mes maîtres, résidaient au *vatt* (5) Kaṅtal, à Koḥ Sūdin. Ils examinèrent [cette idée], en eurent le cœur réjoui. Ils m'enjoignirent⁸ (6) de construire ce sanctuaire sans délai⁹, parce qu'ils¹⁰ se faisaient très vieux déjà, [mais] que, tant qu'ils demeuraient vivants, ils étaient disposés (7) à m'aider¹¹ dans cette tâche. Ayant entendu ces paroles, je me suis concerté¹² avec [tous] les religieux qui avaient été (8) [leurs] élèves, [afin] que chacun d'entre eux convienne de rechercher

6. *Sabbhamasatu vamaṅgalā jaiyyāratirek* (< *subha astu vamaṅgalā jaya atireka*) : formule d'exorde stéréotypée, commune à partir du XVI^e siècle (voir, par exemple, les inscriptions K. 805 [1535 A.D.], K. 75 [1628 A.D.], ainsi que la plupart des inscriptions modernes d'Angkor, de l'IMA 6 [1599 A.D.] à l'IMA 39 [1747 A.D.]).

7. Ce premier paragraphe ne contient pas de pronom réflexif, mais il faut comprendre que le personnage qui y est désigné est bien l'auteur de l'inscription, le même qui utilise, par la suite, le pronom *ātmā* ou *ātmār-bhābv* (ligne 6) (< *ātmābhāp*) équivalent au pronom de la première personne pour un religieux. Le titre de ce religieux – *braḥ sāsanānuvaṅs dhammacariyā mahā gaṇa* : – est donné dans l'inscription de la face II, lignes 7 et 8.

8. Mot à mot : *mān braḥ buddh-ṅikā* « dire [pour un buddha ou un religieux] » + *paṅgāp* (< *paṅgāp'*) « ordonner » + *prōr* (< *prō*) « utiliser » + *thā* « dire » + *aoy°* « afin que » + *ātmār-bhābv* (< *ātmābhāp*) « je » + *dhvōr* (< *dhvō*) « faire ».

9. Cette proposition ne comporte pas d'expression temporelle, mais elle se termine par l'explétif *ddoy* (*dau*) « aller », ayant ici valeur d'impératif atténué.

10. *chānd* est un pronom archaïque, utilisé par un vieux moine s'adressant à un plus jeune. Normalement utilisé au singulier, il semble pourtant se rapporter ici aux deux maîtres de l'auteur que sont le Braḥ Guṅ Braḥ Ariyasaddhā et le Braḥ Guṅ Ariyaghosa.

11. Mot à mot : *juoy* « aider » + *daṃṃuk* « méthode » + *aṃruṅ* (< *baṃruṅ*) « être prêt ».

12. Mot à mot : *mak* « venir » + *git* « penser ».

du bois de charpente par ses propres moyens¹³ et que, quand il en aurait suffisamment, il l'achemine¹⁴ (9) jusqu'ici.

Tous les fidèles, les parents, les personnes ayant des responsabilités¹⁵ [dans le monastère], les Uk-ñā¹⁶, les *bañā*, les moines¹⁶ des provinces voisines ou lointaines, épanouis par leur (10) foi¹⁷, ayant entendu que j'avais décidé de construire ce sanctuaire, sont venus ensemble, et ils ont réuni des subsides qu'ils [m']ont offerts afin d'acheter (11) ces piliers, pour une somme totale de 20 lingots¹⁸ d'argent.

Pour construire ce sanctuaire, (12) seuls [ont travaillé] des religieux, tous anciens élèves [du Braḥ Guṇ Braḥ Ariyasaddhā et du Braḥ Guṇ Ariyaghosa]. Personne n'a été embauché. Alors qu'on allait monter [la charpente]¹⁹, le vénérable (13) Ariyasaddhā est tombé gravement malade et il est mort²⁰.

(14) Le vénérable Ariyaghosa demeurerait seul vivant. [En qualité de] chef du monastère, je suis allé (15) l'inviter à venir bénir²¹ l'ensemble de nos travaux. Comme maîtres de cérémonie, j'ai sollicité les deux [sic]²² *grū*²³ (16) ayant pour nom maître An, maître Kèr et maître Ang, qui sont habitués²⁴ (17) à préparer les offrandes²⁵ pour proclamer l'invitation faite aux divinités afin qu'elles soient bienveillantes²⁶. Le moment propice²⁷ où l'on a dressé ce sanctuaire (18) fut le lundi²⁸, 1^{er} jour de la lune décroissante, du mois de

13. Mot à mot: *lōr* (< *lō*) «sur» + *khlun en* «soi-même».

14. Mot à mot: *nāmm* (< *nām*) «diriger», éventuellement «transporter par flottage» + *mak* «venir», *tal* «atteindre».

15. L'expression *anak muk anak kā* (< *anak mukh anak kār*), mot à mot «ceux qui ont un visage, ceux qui ont une tâche», désigne les personnes qui ont des responsabilités au sein d'une communauté; en l'occurrence, les laïcs faisant office de «maîtres de cérémonies dans le monastère» (*ācāry vatt*), hommes généralement âgés, attachés au monastère et préposés à l'organisation des différents rituels au cours desquels ils donnent le répons aux religieux, voire au cours desquels ils ont un véritable rôle d'officiant, comme «l'*ācāry yogī*» pour les rites funèbres (cf. *infra*, face II, ligne 8).

16. *braḥ*, pour *braḥ saṅgh*.

17. Mot à mot: *sāpāy*^o (< *sappāy*) «heureux» + *sādhdhār* (< *saddhā*) «foi».

18. «*nèn*», ancienne unité monétaire khmère consistant en une barre d'argent de 385,85 g (Headley 1977, I: 309).

19. Les piliers et les éléments de la charpente, après avoir été mesurés et ajustés, sont montés en une seule fois. En effet, ce type d'édifice est, au Cambodge, construit sans étais ni échafaudage (comme il en va encore pour la plupart des maisons de bois dans les campagnes).

20. Mot à mot: *as* (< *as'*) «la totalité» + *braḥ jun* (< *braḥ junm*) «âge» [pour un religieux] + *dov* (< *dau*) «aller».

21. Mot à mot: *mak* «venir» + *jā* «être» + *maṅgal* «bénédictio» + *ddham* (< *dham*) «grand».

22. Le texte stipule bien «deux» (*biy*^o < *bīr*) mais donne trois noms. Il s'agit d'une erreur manifeste du lapicide.

23. Le mot *grū* (< sk. *guru*) désigne un «maître» qui enseigne un savoir initiatique, quelle que soit la discipline, dans le cadre personnel de la relation d'un maître à son disciple. Le mot *ācāry* (sk. *ācārya*) se rapporte au «maître» qui dispense un enseignement socialement ouvert. Dans l'occurrence les *grū* étant également *ācāry*, on se dispense de traduire les deux termes de la même façon.

24. *ammruñ* (< *bamruñ*) «être disposé», «être entraîné» ou «être de la réserve» [pour un soldat].

25. *blīy^okār* (< *balīkār* = *balikār* = *blikār*) «préparer des offrandes».

26. Mot à mot: *mak* «venir» + *jā* «être» + *paṭham* «en premier lieu» + *kā* (< *kār*) «faire» + *rk* «être plaisant».

27. *bīlā* (< *belā*) «instant», «moment».

28. Mot à mot: *nov* (< *nūv*) «lors» + *kāl* «à l'instant» + *paccapan* (< *paccuppann*) «présent» + *thñaiy^o ccān* (< *thñai cand*) «lundi».

phalgun, de l'année du Cheval, 6^e de la décade, pour que, à son achèvement, ce lieu demeure²⁹ (19) dans la religion bouddhique indéfiniment.

L'érection de ce sanctuaire ayant [commencé] l'année du Cheval, le travail a été poursuivi (20) jusqu'à l'année du Lièvre. On a [alors] employé des ouvriers pour faire la dorure des poutres³⁰ et des piliers au pochoir³¹; ils ont achevé leur travail l'année du Dragon, 6^e de la décade, (21) l'an 2447 de l'ère bouddhique.

Quant aux fruits des avantages obtenus pour avoir édifié ce sanctuaire, (22) je requiers de faire l'hommage de ces mérites royaux³² qui se reportent sur les vertus de mes deux maîtres, sur les vertus (23) des parents, sur les vertus du roi, sur les grands-parents, sur la parentèle³³ sur 7 générations³⁴. [Ce sanctuaire] étant complètement achevé, (24) qu'il demeure dans la religion de l'auguste vertu dont l'auguste nom est l'Auguste Samanagotam, le maître rayonnant³⁵! Qu'il demeure (25) jusqu'à l'auguste enseignement de l'auguste [buddha] Seametrey (si-Āry metrīy)³⁶!

Moi, qui suis le chef de ce monastère, j'ai composé ce texte (26) en espérant qu'il demeurera³⁷ pour tous les fidèles³⁸, autant qu'ils sont, qui, d'un cœur pieux, ont été spontanés³⁹; en souvenir (27) des vertus de tous ceux qui m'ont fait don de subsides, modestes ou considérables, [et] qui ont ensemble (28) contribué à l'édification de ce sanctuaire.

Maintenant, la construction de ce sanctuaire étant achevée, alors je requiers d'en obtenir tous les mérites (29) pour tous ceux qui se sont unis sur les Voies [supramondaines] qui portent les fruits [supramondains]⁴⁰,

29. Mot à mot: *jā* «être» + *maṅgal* «lieu béni» + *tamkal'* «placer», «conserver» + *duk* «conserver».

30. Le terme *phṭēr* désigne «la partie d'une maison khmère qui joint le toit aux murs» (Headley 1977, I: 617). Dans le cas précis du *vatt Mahā Lābh*, il s'agit des poutres de la charpente qui sont, effectivement recouvertes de laque noire ornée de motifs au pochoir dorés (Nafilyan 1997: 13, photo 13).

31. Mot à mot: *gūv* (< *gūr*) «dessiner» + *phṭēr* «poutre» + *pīt* (< *pid*) «appliquer», *mās*^o (*mās*) «or», *sasar* «pilier».

32. Les «mérites» (*kusal[a]*) sont qualifiés de «royaux» (*rājā-*) par anticipation sur la suite de la phrase car au nombre des dédicataires figure Sa Majesté le roi.

33. *ñāt-īkā* < *ñātaka* «parentèle».

34. La dédicace des mérites est faite selon une formule stéréotypée: il s'agit ici des parents, des grands-parents et de la parentèle sur sept générations, de tous ceux qui ont participé à la construction du sanctuaire.

35. *ruñ-rōñ* (< *ruñ-rōñ*) «éclatant», «rayonnant», «splendide», etc.

36. Le nom du buddha *si-ār /sə-a/* – buddha du futur, cinquième et dernier buddha du présent éon (pā. *bhaddakappa*, sk. *bhadrakalpa*) – est la forme abrégée de la désignation khmère usuelle *si-Āry metrīy /sə-a métrey/*, résultant d'une influence d'une prononciation thaïe – th. /si/ > kh. /sə/ – de la graphie sanskrite Śrī Ariya Maitreya. Le *Dictionnaire cambodgien* de l'Institut bouddhique ne propose, de façon symptomatique, que la graphie *pāli* Ariya Metteyya (Chuan Nat 1967: 814).

37. Mot à mot: *jā* «être» + *saṃṇūm* «vœu» + *duk* «conserver».

38. Le terme *ñom* est, au sens étroit, l'appellatif utilisé par un religieux lorsqu'il s'adresse à ses parents ou, plus largement, lorsqu'il s'adresse à n'importe quel laïc.

39. Mot à mot: *ṭel* «qui» + *mān* «avoir» + *cit* (< *citt*) «cœur», «esprit» + *sāddhā* (< *saddha*) «foi» + *paṅköt* «naissance» + *knuñ* «dans» + *asaṅkhārik* «qui n'est pas préparé».

40. Mot à mot: *māg* (< *magg*) «voie» + *phal* «fruit, qui porte des fruits». Ceux qui suivent les quatre «voies supramondaines» (*lokuttara-magga*) et possèdent les quatre «fruits supramondains» (*lokuttara-phala*) sont les «nobles» (i.e. «saints») (*ariya puggala*).

pour les fidèles laïques, hommes et femmes, jusqu'à ce que [l'auguste buddha] Seametrej prêche sa doctrine. Alors, je requiers pour eux qu'ils (30) atteignent les voies qui portent les fruits qui conduisent au *nibbāna*, lieu de l'absolue félicité.

[Face II]

(1) Proclamation⁴¹.

(2-3) Sa sainteté le suprême patriarche, qui est le chef de tous les religieux (4) du royaume du Cambodge⁴², (5) conducteur suprême des affaires monastiques des vénérables de tous rangs, (6) dans les 4 ensembles de religieux appartenant à la hiérarchie monastique, donne acte⁴³, au vatt Mahā Lābh dans la province de Tpūn Għmuṃ, (7) afin que cela parvienne à la connaissance de tous⁴⁴, que, s'agissant de ce monastère, [le chef du monastère] – le Braḥ Sāsanānuvaṅs – (8) ainsi que tous maîtres [laïcs] qui [y] exercent une responsabilité⁴⁵, l'ensemble des [fidèles] hommes et femmes, ayant achevé de l'édifier, (9) en ont fait l'hommage à Sa Majesté le roi car (10) Elle avait ordonné Braḥ Sāsanānuvaṅs, qui est chef provincial des religieux, ainsi qu'au Braḥ Sāsanalikhit, son adjoint, (11) qu'ils convainquent tous maîtres [laïcs] ayant une responsabilité, l'ensemble des [fidèles] hommes et femmes, [habitant] dans le voisinage ou plus loin de se décider à poser les bornes (12) rituelles.

Sa Majesté le roi a été invitée, par le Braḥ Dhammalikhit, qui est le chef de la province (13) ainsi que par ses vénérables assistants⁴⁶, le Braḥ Pālāt' Saṅghavaṅs, le Braḥ Pālāt' Saṅghavijjā, le Braḥ Ariyācāry et le Braḥ Dhammapati, à apposer sa royale signature⁴⁷.

(14) Sa Majesté le roi du Cambodge est venue⁴⁸ qu'il soit procédé aux rites qui consistent à poser des bornes rituelles. [Cette cérémonie] a

41. L'expression *rāj-prakās*, qui signifie mot à mot « proclamation royale », est utilisée ici pour désigner une proclamation issue par le « roi des bonzes » (*saṅgharāj*) et non par le souverain du Cambodge. L'utilisation du « vocabulaire royal » (*rājasabd*) pour et par les grands religieux – comme, par exemple, le pronom *draṅ'* (« il ») (ligne 6) – est largement tombée en désuétude au xx^e siècle.

42. La formule qui désigne le Cambodge, ici encore, emphatique et conventionnelle, est, mot à mot : « la cité de l'état du Kambūjā » (*kruṅ kambūjāradhdhā < kruṅ kambujaratth*), « grande cité d'Indapatta » (*mahā indapatt nagar*), « heureuse extrêmement » (*pūrīraṅm param pabity < purīramy param pabitr*).

43. Mot à mot : *tān*^o (< *tān*) « témoigner » + *duk* « placer », « conserver ».

44. *āṅāprajājun* (< *āṅāprajājan*) désigne tous les habitants d'un royaume (*āṅācāk*).

45. *anak mak anak kār* (< *anak mukh anak kār*), cf. *supra*, face I, ligne 9.

46. Le texte reprend le titre de *pālāt'* « assistant [d'un *meḡaṅ*] » pour qualifier chacun des quatre religieux désignés ici. Ces titres sont, aujourd'hui, tombés en désuétude.

47. Mot à mot : *lāy* « signer », *braḥ hasalekkhā* (< *braḥ hastalekhā*) « signature » (vocabulaire royal). La nature du document signé par le roi n'est pas précisée dans l'inscription, mais son contenu est décrit dans les lignes qui suivent (cf. *infra*, ligne 14).

48. L'expression *mak dhvō* « venir faire » est curieuse, sans doute fautive. En tout état de cause, elle ne signifie pas que le roi est venu lui-même parce que le verbe utilisé, pour signaler un déplacement royal, aurait été *yān mak*.

(15) commencé le vendredi, 15^e jour de la lune croissante du 4^e mois. L'enfouissement des racines⁴⁹ a eu lieu le lundi, 3^e jour de la lune décroissante du 4^e mois de l'année du Serpent, 7^e de la décade, à (16) la 1^{re} heure khmère, correspondant à la 7^e heure française. Cela étant accompli, on a invité cent augustes moines à prendre part à un *saṅgāyanā*⁵⁰, (17) l'après-midi pour clore la cérémonie⁵¹. Sa Sainteté⁵² en a pris acte, le mercredi, 5^e jour de la lune décroissante du 4^e mois de l'année 1267 de la petite ère, (18) l'année du Serpent, 7^e de la décade, équivalent au quatorze mars de l'année occidentale 1906.

(19) Sa Majesté a eu la bonté de faire, de tout son cœur, les dons [nécessaires] aux religieux pour qu'ils procèdent à la pose des bornes.

(20) Daigne Sa Majesté, le maître des vies sur les têtes⁵³, accorder la permission⁵⁴ royale de saluer Sa (21) Majesté le roi, maître des vies sur les têtes; daigne l'Auguste Poussière des Augustes Pieds⁵⁵ être informée (22) que le Braḥ Sāsanalikhit, adjoint [du chef provincial des religieux]⁵⁶, chef du monastère de Ṭaṃṇāk' Brīn, province de Tpūn Għmuṃ, (23) a requis d'adresser des vœux pour acquérir le terrain⁵⁷ afin de poser les bornes rituelles

49. Le rituel désigné ici par l'expression *kāt rōs* (< *kāt' rōs*) consiste à sectionner (*kāt'*) simultanément d'un coup, les liens par lesquels les neuf racines (*rs*) de *sīmā* sont suspendues au-dessus de fosses au fond desquelles elles tombent et demeurent enfouies.

50. Le terme technique *saṃghāyanār* (< *saṅgāyanā* «récitation en commun») désigne, en principe, des réunions solennelles, étendues sur plusieurs jours, organisées à l'instar des premiers Conciles bouddhiques, au cours desquelles de grands religieux lettrés pratiquent des «récitations de vérification» du texte des Trois Corbeilles afin d'éliminer les inexactitudes qui ont pu s'introduire au cours de sa transmission.

Dans la langue khmère, ce terme désigne, soit certains textes en langue vernaculaire, soit le rituel au cours duquel sont utilisés ces textes, lus par deux, trois ou cinq religieux – selon qu'il s'agit du *saṅgāyanā grē bīr*, *-grē pī*, *-grē prām* c'est-à-dire la «vérification [du *vināya*] à deux, trois ou cinq chaires») – qui s'interrogent et se répondent l'un l'autre à propos de questions de discipline monastique, chacun d'eux incarnant, à cette occasion, l'un des grands acteurs du Premier Concile bouddhique. L'hypothèse que le mot *saṅgāyanā* puisse, dans cette occurrence, signifier simplement «chanter ensemble», et donc que la phrase «(...) *jā srec hoj'° nīmant braḥ saṅgh 100 aṅg saṃghāyanār velā rasīl jā hōy'° puṇy*» puisse signifier «(...) cela étant accompli, cent religieux ont été invités à chanter ensemble, pendant l'après-midi, ce qui a constitué la clôture de la cérémonie», a été rejetée catégoriquement par M. Kun Sopheap, collaborateur scientifique principal de l'EFEO-FEMC.

51. L'expression *jā hōy puṇy* (< *jā hōy puṇy*) est la forme syncopée de *jā kicc pañhōy puṇy*, ou *jā pañhōh puṇy* «en guise de clôture de la cérémonie», formule qui appartient, en tout état de cause, à la langue parlée.

52. Il est difficile de dire si le pronom *drañ* (< *drañ'*) désigne ici le Suprême Patriarche ou le roi.

53. Mot à mot: *braḥ tējjaḥ* (< *braḥ tejjaḥ*) «auguste puissance», *ṭaṃkal* (< *taṃkal'*) «placée», *lō* «sur», *thpūn* (< *tpūn*) «les têtes».

54. Mot à mot: *sūm* «requérir», *braḥ rājadān* «l'auguste don [*i.e.* la permission] royal», *krāp paṅgaṃm* (< *krāp paṅgam*) «s'incliner respectueusement», *dūl* «informer» (vocabulaire royal). Cette formule stéréotypée sert de formule de conclusion pour une adresse au roi (cf. *infra*, ligne 26).

55. La formule *dhūli braḥ pād* «poussière des augustes pieds» est communément attestée au Cambodge depuis l'époque pré-angkorienne, pour désigner le souverain. Elle trouve son origine dans le fait que les sujets prosternés aux pieds du roi, avec l'interdiction de lever les yeux, ne voient effectivement que la poussière soulevée par ses pas. On observe que cette expression d'origine indienne, vexatoire pour les sujets du roi, est la seule formule de l'ancienne titulature royale qui ait traversé les siècles, de l'ère pré-angkorienne jusqu'à l'époque moderne.

56. Cf. *supra*, ligne 9.

57. Le terme *rājadhānī* (*rāj-°* «royal» + *dhān*, «cité») «capitale royale» est utilisé, par métaphore emphatique, pour désigner les terrains qui, par nature, appartiennent tous au roi dans le royaume, sur lesquels sont construits les monastères bouddhiques.

vatt Mahā Lābh (24) dans la province de Tpūn Ghmuṃ le vendredi, 15^e jour de la lune croissante du 4^e mois, de cette année du Serpent, 7^e de la décade.

Le jour où la pose [des bornes] aura été achevée⁵⁸, (25) il a requis de faire l'hommage [au roi] des mérites acquis⁵⁹ pour ce qu'ils valent : s'ils sont modestes⁶⁰, que Sa Majesté ait la bonté de lui pardonner. Daigne, Sa Majesté, (26) permettre qu'on La salue respectueusement.

Le [mercredi] 13^e jour de la lune croissante du 4^e mois, de l'année du Serpent, correspondant au 7 (27) mars 1906. [Signé] Uk-ñā Dhamma Udayi⁶¹.

Dates et systèmes de datation dans l'inscription K. 1046

L'inscription K. 1046 fait mention d'un certain nombre de dates correspondant à la gravure de chacune des faces de la stèle, ainsi qu'aux divers événements qu'elles relatent. Pour formuler ces dates les auteurs de ces textes font usage, de façon combinée ou non, de plusieurs systèmes de datation :

a) le millésime de chaque année indiqué dans quatre ères chronologiques différentes : « l'ère bouddhique » (*buddhasakarāj*), la « grande ère » (*mahāsakarāj*), la « petite ère » (*cullasakarāj*), parfois « l'ère chrétienne » (*grist-sakarāj*);

b) le cycle chronographique duodécimal des animaux : *jūt*, Rat ; *chlīv*, Bœuf ; *khāl*, Tigre ; *thoh*, Lièvre ; *roñ*, Dragon ; *msāñ*, Serpent ; *mamī*, Cheval ; *mamè*, Chèvre ; *vak*, Singe ; *rakā*, Coq ; *ca*, Chien ; *kur*, Porc (Billard 1963, 403 *sqq.*);

c) le système décadaire de référencement des années : *Ekasāk*, première année de la décade ; *dosāk*, deuxième année ; *trīsāk*, troisième année ; *catvāsāk*, quatrième année ; *pañcasāk*, cinquième année ; *chasāk*, sixième année ; *saptasāk*, septième année ; *aṭṭhasāk*, huitième année ; *nabvsāk*, neuvième année ; *saṃriddhisāk*, dixième année de la décade.

Au Cambodge, « l'ère bouddhique » (*buddhasakarāj*), censée débiter le jour du *parinibbāna* du Buddha, commence en 543 A.D. Elle n'y est guère utilisée avant le XVI^e siècle.

La « grande ère » (*mahāsakarāj*), qui commence le 15 mars 78 A.D., n'est autre que l'ère des Śaka, directement importée de l'Inde et servant, à l'exclusion de toute autre, à dater les inscriptions lapidaires khmères et sanskrites du VI^e au XV^e siècle. Elle n'est désignée comme étant la « grande ère » que lorsqu'apparaît l'usage de la « petite ère » (*cullasakarāj*), au milieu du XIX^e siècle.

58. L'utilisation, ici, du futur antérieur dans la traduction est nécessitée par la structure narrative temporelle qui semble faire ici, curieusement, un « flash-back », les intentions du religieux initiateur du projet de construction du vatt Mahā Lābh, exposées dans cette fin de texte, étant nécessairement antérieures à la réalisation de ce projet dont la stèle entière donne acte.

59. Les « mérites » (*kusala*) sont qualifiés ici de « royaux » (*rājakusal*) du fait qu'ils sont dédiés au roi.

60. Mot à mot : *guor bvaṃ guo* (< *guor buṃ guor*), « digne [ou] indigne », « ayant de la valeur [ou] sans valeur ».

61. Uk-ñā Dhamma Uvdayi° (< *ukñā" dhamma udāy*) : titre de haut fonctionnaire royal.

La « petite ère » (*cullasakarāj*) commence le lundi, 12^e jour de la lune croissante du mois de *cetr* de l'année du Porc (*kur*), première de la décade (*Ekasāk*) de l'année bouddhique 1183, soit le 21 mars 638 A.D. Cette ère, qui semble être originaire du royaume *pyu* de Srī Kṣetra (Vinay 2003 : 67), est utilisée au Cambodge pour la première fois sur les monnaies médailles frappées sous le roi Ang Duong pour commémorer la date officielle de son avènement au trône le mardi, 3^e jour de la lune croissante du 4^e mois de l'année de la Chèvre, 9^e de la décade, 1209 *cullasakarāj*, 1769 *mahāsakarāj*, 2390 *buddhasakarāj*, c'est-à-dire le mardi 7 mars 1848 A.D. (ici, l'ère chrétienne correspond à *cullasakarā* [638] + 1, puisqu'on est déjà au 4^e mois luni-solaire, c'est-à-dire presque à la fin de l'année cambodgienne⁶²).

Face I, lignes 1 et 2 : 2437 *buddhasakarāj*, 1816 *mahāsakarāj*, 1256 *cullasakarāj* = 1894 A.D.

Face I, lignes 18-19 : « le lundi, 1^{er} jour de la lune décroissante, du mois de *phalgun* [quatrième mois du calendrier luni-solaire khmer, correspondant généralement à février-mars], de l'année du Cheval (*mamī*), 6^e de la décade [2437 *buddhasakarāj*] », c'est-à-dire le lundi 20 février 1894 A.D.

Face I, ligne 20 : « l'année du Lièvre (*thoḥ*) [5^e de la décade, 2446 *buddhasakarāj*] » c'est-à-dire 1903 A.D.

Face I, ligne 20-21 : « l'année du Dragon (*ron*), 6^e de la décade (*chasāk*), l'an 2447 *buddhasakarāj* », c'est-à-dire 1904 A.D.

Face II, ligne 15 = ligne 24 : « le vendredi, 15^e jour de la lune croissante du 4^e mois [c'est-à-dire du mois de *phalgun* de l'année du Serpent, 7^e de la décade] », c'est-à-dire le vendredi 9 mars [1906 A.D.].

Ibidem : « le lundi, 3^e jour de la lune décroissante du 4^e mois de l'année du Serpent, 7^e de la décade », c'est-à-dire le lundi 12 mars 1906 A.D.

Face II, lignes 17-18 : « le mercredi, 5^e jour de la lune décroissante du 4^e mois de l'année 1267 de la petite ère, (18) l'année du Serpent, 7^e de la décade, équivalent au quatorze mars de l'année occidentale 1906 ».

Face II, lignes 26-27 : « le 13^e jour de la lune croissante du 4^e mois, de l'année du Serpent, correspondant au 7 mars 1906 », c'est-à-dire le mercredi 7 mars 1906.

Événements relatés dans les deux textes formant l'inscription K. 1046

Les deux textes, inscrits respectivement sur chacune des faces de la stèle, ont été composés par deux auteurs différents. Ils relatent des événements

62. Il existe, dans le corpus des inscriptions du Cambodge, deux occurrences pour l'utilisation de l'ère *cullasakarāj* antérieures à 1848 A.D. : l'inscription K. 27, datée de 949 *cullasakarāj*, c'est-à-dire de 1587 A.D. (Khin 1980 : 125), et l'inscription K. 75 datée de 990 *cullasakarāj*, c'est-à-dire de 1628 A.D. (Pou 1989 : 33). Toutefois, la première de ces deux inscriptions est manifestement un texte khmer adapté du siamois, et la seconde a été composée à la fin du règne de Suryoppor par un prince éduqué en Thaïlande.

connexes mais distincts qui ont eu lieu à des dates différentes. Chacun de ces textes semble avoir été gravé par un lapicide également distinct : la forme des lettres n'est pas la même sur l'une et l'autre face. La souscrite de la lettre *-r*, par exemple, est arrondie sur la face I, tandis qu'elle se termine systématiquement par un crochet ornemental sur la face II.

Le texte de la face I (K. 1046 a), composé en 1904 A.D. par le chef de monastère du vatt Mahā Lābh, le vénérable Ind-Jot, relate les circonstances qui avaient présidé à la construction du *vihāra*, commencée en 1894 A.D., dix ans donc avant la gravure de l'inscription.

Le texte de la face II (K. 1046 b) a été rédigé deux ans plus tard, en 1906 A.D. par le « gouverneur » (*cauhvāy sruk*) de la province, dont le « nom-titre » (*jhmoh-ñār*) Uk-ñā Dhamma-Udaiy (cf. face II, ligne 27) est calqué sur celui de l'ancien « roi feudataire » (*stec trāñ'*) du *ṭī* de Tpūn Ghmuṃ, l'Uk-ñā Dhammātejo. Le commanditaire de cette inscription est désigné dès la première ligne : il s'agit bien du suprême patriarche dont le nom personnel n'apparaît toutefois pas.

Ce second texte relate la cérémonie solennelle de pose des « bornes rituelles » (*sēmā* < *sīmā*) organisée sous le haut patronage royal. Les « bornes rituelles » d'un monastère, implantées aux huit points cardinaux et intercardinaux ainsi qu'au centre du sanctuaire devant la statue principale du Buddha, sont formés de deux éléments : la « racine » (*rs sīmā*), constituée d'un gros bloc de pierre arrondi enfoui dans le sol et, sauf pour le *sīmā* du centre du sanctuaire, d'une « feuille » (*slik sīmā*), formée d'une stèle plate dont le sommet dessine généralement une accolade horizontale, souvent ornée de motifs. La cérémonie de pose des « bornes rituelles » (*sīmā*) marque la véritable fondation d'un monastère en ce sens que, à compter de la date de ce rituel solennel, la communauté des religieux qui l'habite ne dépend plus organiquement d'un autre vatt et peut accomplir sur place de façon valide les « actes de la vie communautaire » (*saṃghakamma*), comme la « prise d'habit monastique » (*bīdhi paṃpuos*), la récitation de la « règle » (*paṭimokkha*), etc.

Le terme *pañcuḥ* (formé de *pāñ-* {modificateur actanciel} + *cuḥ* « descendre ») désigne ici l'acte qui consiste à enfouir dans la terre les « racines de *sīmā* » (*rs sīmā*) et, par extension, la cérémonie entière au cours de laquelle ces objets sont simultanément enfouis dans le sol (cf. *infra*, ligne 24).

Le terme technique *saṃghakamm* (< *saṅghakamm*) (cf. face II, ligne 14) désigne strictement les « actes monastiques » qui excluent la participation active de laïcs. S'il est constant que la pose des bornes rituelles dans les monastères donne lieu à de grands rituels au cours desquels la foule des fidèles laïcs, et notamment les « maîtres de cérémonies de la pagode » (*ācāry vatt*) ont un rôle prépondérant, ces rituels sont précédés du rite fondamental visant à délimiter et à dé-sacraliser par précaution le sol sur lequel va être consacrée la clôture rituelle du sanctuaire – de peur d'empiéter sur un terrain consacré autrefois, voire très anciennement à l'époque d'un buddha du passé – puis à le re-consacrer. Ces rites ne peuvent effectivement être accomplis que par des *bhikkhu* qui s'isolent en refermant sur eux les portes du sanctuaire (*vihāra*), hors de la présence et même hors de la vue de tout laïc.

Éléments de toponymie religieuse

Outre le *vatt* Mahā Lābh, l'inscription K. 1046 fait mention de plusieurs autres monastères : l'un est immédiatement voisin du monastère, les deux autres un peu plus distants.

Face I, ligne 5 : *vatt* Kaṅṭal (< *kaṅṭāl*) « monastère central ». Les monastères du Cambodge portent généralement un « nom officiel » (*jhmoḥ phlūv kār*) formé de termes *pāli*, que les habitants eux-mêmes ne connaissent pas toujours et qui, au demeurant, peut changer au fil du temps. À côté de ce nom officiel, ils ont un « nom d'usage » (*jhmoḥ hau*) vernaculaire qui est à la fois mieux connu et plus stable dans le temps. *Vatt* Kaṅṭal est, en l'occurrence, le nom usuel de deux monastères du district de Koḥ Sūdin : le *vatt* Bodhi Riddhī, dit *vatt* Koḥ Kaṅṭāl et le *vatt* Visuddhīvaṅs, dit encore *vatt* Koḥ Kaṅṭāl. Faute d'aucun indice spécifique, il est impossible d'identifier précisément lequel de ces deux monastères est celui de résidence des deux religieux mentionnés dans le texte.

Face II, ligne 22 : *vatt* Ṭaṃṇāk' Brīṅ (< *ṭaṃṇāk' brīṅ*) (/damnak pring/) « monastère du parc aux “jambosiers” (*Syzygium jambos*) ». Ce *vatt*, situé dans le village de Ṭaṃṇāk' Brīṅ est voisin du *vatt* Mahā Lābh, dans l'actuel « canton » (*ghum*) de Mahā Lābh du « district » (*sruk*) de Koḥ Sūdin. Il convient de noter à son propos que, si le *vatt* Mahā Lābh a miraculeusement réchappé de la guerre de 1970-1975 et de la fureur anti-religieuse des Khmers Rouges qui l'avaient transformé en hôpital, le *vatt* Ṭaṃṇāk' Brīṅ, en revanche, a été anéanti lors des épouvantables bombardements américains du 5 juillet 1970 qui firent périr en quelques minutes tous les religieux présents et toute la population civile qui avait cru pouvoir y trouver protection.

Éléments de titulature religieuse et civile

L'inscription K.1046 contient un certain nombre de « noms-grades » (*jhmoḥ nār*) de religieux correspondant à divers niveaux de la « hiérarchie dans la communauté [monastique] » (*rājāgaṇa*), ou bien de « noms-fonctions » (*tuō nādī*) désignant une fonction particulière exercée au cours d'un rituel spécifique ou bien dans l'organisation locale du clergé bouddhique.

Face I, ligne 3 : l'un des religieux est désigné, dans une occurrence, à la fois par son nom-fonction et son « nom propre d'ordination » (*nām pañṅatti*) : il s'agit du *braḥ cauv aṭṭhikā* (< *braḥ cau adhikār* « vénérable chef de l'administration ») du *vatt* Mahā Lābh, dont le nom propre de religieux, reçu le jour de son ordination, est Ind-joti (« splendeur d'Indra »). Le titre religieux d'*Upajjhā* (< *Uppajjhāya*) qui lui est donné dans l'inscription, désigne techniquement le « précepteur religieux » qui, avec le « maître d'ordination » (*kammavācācārya*), préside la cérémonie d'ordination d'un nouveau religieux. Ce titre, qui est normalement porté de façon circonstancielle, c'est-à-dire à l'occasion d'une cérémonie particulière au cours de laquelle tel vénérable est invité à assumer le rôle de « précepteur religieux ». Dès lors que l'événement relaté dans la présente inscription n'a rien à

voir avec un rituel d'ordination, il faut comprendre que le titre d'*Upajjhā* désigne ici un personnage exerçant cette fonction de façon statutaire dans « l'arrondissement » (*sruk*) où il réside.

Face I, ligne 4 : *braḥ gun braḥ ariyyasatthā* (< *braḥ guṇ braḥ ariyasaddhā*, mot à mot *pā. ariya* « noble » + *saddhā* « foi ») est un titre porté par un religieux de rang moyen, responsable de la discipline monastique dans un district donné. Dans les années 1960-1970, par exemple, il était porté par le « chef des religieux » (*anuguṇ sruk*) du district de Thbañ (/thpong/) dans la province de Kompong Speu (Chuon Nat, 1976 : 46).

Face I, ligne 4 : *braḥ gun braḥ ariyyaghosār* (< *braḥ guṇ ariyaghosa*, mot à mot *pā. ariya* « noble » + *ghosa* « formule ») est tombé en désuétude.

Face I, ligne 9 : *Aokñā* (< *Ukñā*“) est un titre civil réservé, jusqu'au milieu du xx^e siècle, à des fonctionnaires de très haut rang, ministres ou gouverneurs de province. Depuis la restauration du royaume en 1992, il est principalement utilisé comme signe de distinction pour des personnes éminentes dans la vie économique du pays, notamment pour des magnats dont la fortune, souvent rapide et récente, a été favorisée par un pouvoir assuré, en retour, de leur soutien inconditionnel.

bañā, titre dérivé du thaï *braḥ-ñā* /paya/ ou du Lao *baññā* /paya/ (Chuon Nath 1967 : 725b ; Headley 1977 : 629). Ce titre princier à l'origine – qui entre notamment dans la composition du nom du roi *bañā-ya*“t, le Ponheay des *Chroniques* – ne désigne plus au fil des siècles que des fonctionnaires de rang subalterne, subordonnés dans l'administration territoriale aux gouverneurs des provinces.

Face II, lignes 2 et 3 : la traduction conventionnelle par « suprême patriarche » résume ici les éléments d'une titulature religieuse pléthorique et redondante, également conventionnelle, qui cherche davantage à produire un effet d'emphase qu'à définir de façon analytique la fonction du personnage ainsi désigné : « seigneur » (*sammtec* < *samtec*), « auguste grand roi des religieux » (*braḥ mahā saṃgharājā* < *braḥ mahā saṅgharāj*), « commandeur du clergé » (*gaṇādhipatī* < *gaṇa* + *ādhipatī*), « sacré suprême chef des bonzes » (*sirī paraṃṃ pabits saṃghanāya*°k < *srī param pabitr saṅghanāyak*), « merveille dans le monde » (*tiḷukalokā* < *tilakalokā*), « doué d'une morale sublime » (*carīyā ṭaṃṃ* < *carīyā uttam*), « supérieur à tous » (*paramedh* < *paramesdh*), « le plus grand parmi les religieux » (*saṅghajettḥā*), « grand roi des religieux extrêmement suprême » (*mahā saṃgharājā varoṭaṃṃ param pabity* < *mahā saṅgharāj varottam param pabitr*). À la date de cette inscription, le suprême patriarche du Cambodge est, comme on l'a vu, le vénérable Nil Dīeñ (1823-[1857]-1913).

Face II, ligne 6 : le terme *rājāgaṇaḥ* (< *rājāgaṇa*:), mot à mot « groupe royal », désigne dans l'usage les vénérables moines appartenant, autour du Suprême Patriarche, à la haute hiérarchie du *saṅgha* khmer et, par extension, l'ensemble des titres portés par ces vénérables.

L'expression *rājāgaṇaḥ dāṃṃ 4 samrāp* (< *rājāgaṇa*: *dāṃṃ 4 samrāp*“) fait ici référence à la division traditionnelle du *saṅgha* khmer qui, jusqu'à

la fin du XIX^e siècle, reflétait la division plus ou moins réelle du pays en quatre «ensembles [de provinces]» (*samrāp'*), connus généralement en français comme les quatre «apanages»: celui du roi, comptant trente-neuf provinces; celui du «roi ayant abdiqué» (*mahā upayorāj*), comptant cinq provinces; celui du «second roi» (*mahā uparāj*), comptant cinq provinces; celui de la reine mère (*vararājini*), comptant quatre provinces (Sam Yang 1990: 86). Les religieux du premier groupe, désignés par le roi, constituaient le *brah rājagaṇa: samrāp' Ek*; ceux du second groupe, désignés par l'*upayorāj* constituaient le *brah rājagaṇa: samrāp' do*; ceux du troisième groupe, désignés par l'*uparāj* constituaient le *brah rājagaṇa: samrāp' trī*, et ceux du quatrième groupe, désignés par la reine mère, constituaient le *brah rājagaṇa: samrāp' catvā* (Damrong 1935: 38).

Les prébendes et les rentes attachées aux «apanages» traditionnels ont été supprimés par le Protectorat en janvier 1877 (Lamant 1985: 332). En outre, en 1906, à la date de l'inscription, il n'y avait pas de *mahā upayorāj* au Cambodge et la position même de *mahā uparāj* avait disparu avec l'avènement au trône du dernier titulaire, le roi Sisowath lui-même, qui n'avait pas désigné de nouvel *uparāj*. L'évocation, en 1906, des quatre *samrāp* religieux ne traduit donc que la permanence purement formelle de l'ancienne division du *rājagaṇaḥ*.

Face II, ligne 9: la formule *draṇ brah kūṇā bīy°sēsṭh jā mcāḥ* (< *draṇ' brah karuṇā bisas jā mcās' [jīvit tamkal' lō tpūñ]*): «auguste miséricorde extraordinaire qui est le maître [des vies qui est placé sur les têtes]» est usuelle pour désigner le roi. Le pronom initial *draṇ* n'a pas ici de justification grammaticale. Dans l'occurrence, le roi du Cambodge sous le règne duquel ont été composées les inscriptions figurant sur la stèle, et sous le patronage duquel a lieu la cérémonie décrite dans l'inscription de la face II, est le roi Sisowath (1840- [r.1904]-1927).

Face II, ligne 7: le titre de *brah sāsanaṇuvaṇs dhammacarīyā mahā gaṇa:* («celui qui suit la religion, maître de doctrine de la grande section») était le titre complet porté par le chef du monastère Mahā Lābh, lequel exerçait, en outre, la fonction de chef des religieux de la province (cf. face I, ligne 3). Ce titre n'est plus en usage.

Face II, ligne 10: le titre de *brah sāsanaḥ likkhit* (< *brah sāsanalikkhit*) («celui qui retranscrit la religion») était le titre porté par «l'assistant suppléant» (*pālāt' raṇ rājākār*) du *megaṇ*.

Face II, ligne 12: le titre de *brah dhammalikkhit* (< *brah dhammalikkhit*) («celui qui retranscrit le *dhamma*») est le plus élevé de toute la «hiérarchie religieuse» (*rājagaṇa:*). Il apparaît immédiatement après celui de Suprême Patriarche. Le titre de *kumṇān* (< *kaṇṇān'*) désigne, dans l'administration civile, le chef de cent maisons. Sachant que le *brah sāsanaṇuvaṇs* est déjà désigné comme étant le chef provincial des religieux (ligne 10), il n'est pas aisé de se figurer à quelle fonction particulière correspondait le titre de *kaṇṇān' khatt* pour un personnage aussi considérable dans le royaume que le *brah dhammalikkhit*.

Face II, ligne 13 : les quatre titres religieux que sont *braḥ saṅghavaṅs* (< *braḥ saṅghavaṅs* : « celui qui appartient à la communauté [monastique] »); *braḥ saṃvijār* (< *braḥ saṅghavijjā* : « celui qui enseigne à la communauté »); *braḥ ariyacā* (*braḥ ariyaccā*); *braḥ dhammaputī* (« celui qui appartient au dhamma ») ne font plus partie de la titulature actuelle du *rājagaṇa*.

Chacun de ces quatre religieux est qualifié ici de *pālāt*. Le terme *pālāt* (< *pālāt'*) est issu, par dérivation, de la racine khmère *plas* « changer », empruntée par le thaï puis restituée après transformation de la finale /-s/ en dentale /t/ conformément à la phonétique siamoise (Pou, 1989 : 94). Il désigne donc « celui qui remplace », « le substitut ». Dans le vocabulaire religieux moderne, le *pālāt'* désigne le plus souvent l'assistant d'un *megan* (« responsable de la communauté monastique ») dans un district ou dans une province.

Bibliographie

AYMONIER, Étienne

1900 *Le Cambodge, I. Le royaume actuel*, Paris, Ernest Leroux.

BILLARD, Roger

1963 « Les cycles chronographiques chinois dans les inscriptions Thaïes », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* 51 (2), p. 403-431.

CHUON Nath [Samdec braḥ Mahāsumedhāhipatī Chuon Nat Jotaññāṇo]

1967 *Vacanānukram khmèr* [Dictionnaire Cambodgien], Phnom Penh, Institut Bouddhique.

1976 « The Governing of the Buddhist Order in Cambodia », *Visakha Puja*, p. 40-47.

DAMRONG (Prince) [en thaï]

1935 (2438) *Nirās Nagar Vāt* [Nostalgie d'Angkor Vat], Bangkok, [livre commémoratif en l'honneur de l'anniversaire de Prah Sophana Aksonkit].

DE FÉO, Agnès

2005 « Le royaume bouddhique face au renouveau islamique », *Les cahiers de l'Orient* 78, p. 99-114.

GROSLIER, George

1931 *Eaux et lumières. Journal de route sur le Mékong cambodgien*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales. [Rééd. : 2008, Paris, La Bibliothèque (L'écrivain voyageur)].

HEADLEY, Robert K. Jr.

1977 *Cambodian-English Dictionary*, Washington, D.C., The Catholic University of America Press, 2 vol.

KHIN Sok

1980 « L'inscription de vatta Romlok K 27 », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* 67, p. 125-131 + 1 planche.

LAMANT, Pierre Lucien

- 1985 «Survivre pour renaître : le protectorat français sur le Cambodge (1863-1953)», *Indochine. Alerte à l'Histoire*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, Institut de l'Asie du Sud-Est, p. 329-340.

LE BONHEUR, Albert

- 1989 *Angkor. Temples en péril*, Paris, Hersher.

LECLÈRE, Adhémard

- 1894 *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel.

MAK PHEUN

- 1995 *Histoire du Cambodge, de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e*, Paris, École française d'Extrême-Orient (Monographie, 176).

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

- 1962 *Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information du Gouvernement royal du Cambodge.

NAFILYAN, Jacqueline & Guy

- 1997 *Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge*, Paris, Maisonneuve & Larose / Éditions de l'UNESCO.

POU, Saveros

- 1989 *Nouvelles inscriptions du Cambodge*, Paris, École française d'Extrême-Orient (Collection de textes et documents sur l'Indochine, 17).

VINAY Pongsiphien [en thaï]

- 2003 (2546) *vān vār kāl velā lee nānā śākarāj* [Les jours, les heures et les différentes ères], Bangkok, krom vijarak, krasuong seksathikan [Service des études, ministère de la Recherche].

SAM YANG

- 1990 «Buddhism in Cambodia, 1795-1954», A Thesis Presented to the Faculty of the Graduate School of Cornell University in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree of Master of Arts [non publié].